



ASSOCIATION
CANINE
TERRITORIALE
CENTRE
VAL DE LOIRE

EUKANUBA

EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE avec attribution du CACS de la SCC et du CACIB de la FCI

BOURGES (Cher)

Parc des Expositions



Samedi 25 et Dimanche 26 Février 2017

Enceintes chauffées - Tous les rings à l'intérieur

**Jumelée avec la Nationale du CCCE,
le vendredi 24 février**

Adresser vos engagements par courrier à :
Cédia - Exposition de Bourges - 31230 COUEILLES

**Prix aux trois meilleurs chiens et aux deux meilleurs jeunes de l'exposition
Coupes aux meilleurs de groupe (adultes et jeunes)
Coupes et plaques de chenil aux CACIB, RCACIB, CACS et RCACS
1^{er} Exc. classes champion, ouverte, intermédiaire, Travail, Vétérinaire
1^{er} Exc. ou T.B. classe jeune
Plaques de chenil aux «Excellent» classés.
Prix aux «Très Prometteur» classes puppy et baby
Coupes à tous les lots d'affixe, lots de reproducteurs et à toutes les meutes
Récompense aux meilleurs couple, paire – souvenir à chaque exposant**

Séance de confirmations seules toutes races
pour les chiens non exposés
uniquement le vendredi 24 février de 9 à 16 h (voir page 4)

Renseignements exposition et confirmations :
Tél. : 02.48.66.15.87 ou 02.48.69.48.53,
02.48.64.67.86 et 06.17.57.21.64

**Exposition sans cage.
Cages gratuites à disposition en nombre limité**

JURY PRESENTI

La société organisatrice se réserve le droit de modifier la composition du jury,
notamment en fonction du nombre des engagements ou en cas de force majeure.

Samedi 25 Février 2017

Dimanche 26 Février 2017

1^{er} groupe

Berger Allemand..... Olivier MAPPELLI
Groenendael, Malinois, Laekenois et Tervueren, Berger Catalan,
Berger de Majorque, Berger de Brie, Berger des Pyrénées,
Berger Portugais, Bouviers Australien, des Flandres, des Ardennes..... Salvatore GIANNONE
Kelpie, Berger Australien, Border Collie, Berger Blanc Suisse..... Christian KARCHER
Schipperke, Collie à poil long et à poil court, Shetland..... Solange ROSER
Komers de Beauce, Picard, Chien Loup Tchecoslovaque, Berger Croate, Marenme-Abruzzes,
Komondor, Kuvasz, Puli, Pumi, Mudi, Nizinny, Cuvac, Russie Méridionale..... Bernard POUVESLE
Bergers de Podhale, Bergamasque, Mioritic, Carpatin..... Christian KARCHER
Colley Barbu, Bobtail, Welsh Corgi, Berger Hollandais,
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes..... Jean-Claude KLEIN

5^e groupe

**Spéciale CFCNSJ (Samoyède, Chien du Groënland, Chien d'Elan Norvégien,
Norvégien de Macareux, Laïka Russo Européen, Laïka de Sibérie,
Esquimaux du Groënland, Chien de Macareux, Chien d'Elan Suédois,
Spitz de Norbotten, Chien d'Ours de Carélie, Spitz Finlandais, Buhund,
Berger Islandais, Lapphund, Spitz des Wisigoths, Finnois de Laponie,
Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu, Shiba, Shikoku, Thai Ridgeback)..... Marie-Josée Melchior-SCHLECHTER (Lux.)
Spéciale Husky de Sibérie, Malamute de l'Alaska..... Solange ROSER
Spitz, Spitz Loup, Volpino, Akita Américain, Chow-Chow, Eurasier, Jindo Coréen,
Basenji, Canaan, Chien du Pharaon, Podenco d'Ibiza, Podenco Canario,
Cirneco de l'Etna, Garenne Portugais, Chien de Taiwan..... Hans VAN DEN BERG (NL)
Spéciale Xoloicintle Mexicain, Chien Nu du Pérou..... Jean-Claude KLEIN**

6^e groupe

Chien de Rhodesie à Crête Dorsale, Dalmatien, Chiens Courants, Griffons Vendéens,
Bleus de Gascogne, Bassets, Beagles et tous les autres chiens du groupe..... Gérard GENICHON

7^e groupe

**Spéciale Griffon Korthals, Braque de Weimar, Braque de l'Ariège, Saint Germain,
Braque Italien, Slovaque, Portugais, Spinone, Braque du Bourbonnais,
Drahthaar, Epagneul Bleu de Picardie, Epagneul Picard, Epagneul de Pont-Audemer,
Braque Allemand, Braque d'Auvergne, Braque Hongrois Vizsla,
Epagneuls de Münster, Langhaar, Barbu Tchèque, Epagneul Breton,
Braque Français, Pointer Anglais, Setter Anglais, Gordon, Irlandais..... Zeferino SILVA (Port)**

9^e groupe

Bichon Maltais, Havanais, à Poil Frisé, Bolonais, Griffon Belge, Bruxellois,
Petit Brabançon, Lhassa Apso, Shih Tzu, Epagneul Tibétain, Terrier du Tibet..... Jacqueline CUSTOT (Suisse)
**Spéciale Coton de Tuléar, Carlin, Terrier de Boston..... Jean-Louis ESCOFFIER
Caniche, Bouledogue Français..... Valerio NATALETTI (It)
Spéciale Chien Chinois à Crête, Petit Chien Lion..... Annick LAURENT
Spéciale Chihuahua
Poil Long adultes..... Boris CHAPIRO
et Poil Court adultes..... Jean-Luc DELENTE
Poil long et poil court jeunes, puppies, babies..... Jeannette LARIVE
Cavalier King Charles, King Charles, Epagneul Japonais, Epagneul Pékinois,
Petit Chien Russe - Russky Toy, Epagneul Nain Continental, Kromfohrlander..... Vincent CABON**

10^e groupe

Lévrier Afghan, Saluki, Greyhound..... Jeannette LARIVE
Petit Lévrier Italien, Barzoï, Irlandais, Deerhound, Galgo Espagnol,
Whippet, Magyar Agár, Lévrier Polonais, Sloughi, Azawakh..... Valerio NATALETTI (It)

Races non reconnues par la FCI - passage samedi

Berger Américain Miniature..... Christian KARCHER
Cursinu..... Jean-Claude KLEIN
Epagneul de St Usuge..... Boris CHAPIRO
Chien particolore à poil frisé..... Valerio NATALETTI (It)
Ratier de Prague..... Vincent CABON

2^e groupe

Dobermann, Pinschers, Schnauzers (Géant, Moyen), Broholmer, Smoushond,
Mâtin Napolitain, Fila Brasileiro, Serra da Estrela, Castro Laborreiro,
Cimarron Uruguayen, Tosa, Aïdi, Berger d'Anatolie, Hovawart,
Dogue des Canaries, Bouviers Suisses..... Marie-Josée MELCHIOR-SCHLECHTER (Lux.)
**Spéciale Boxer, Dogue Argentin, Shar Pei..... Violaine PRESSIAT
Spéciale Dogue Allemand, Bulldog Anglais..... Alain DUBOIS
Spéciale Rottweiler, Bullmastiff, Mastiff, Montagne des Pyrénées, Berger du Caucase,
Berger d'Asie Centrale, Berger de Bosnie Herzégovine et de Croatie, Sarplaninac,
Berger du massif du Karst, Fila de San Miguel..... Christian KARCHER
Spéciale Saint Bernard et Dogue du Tibet, Dogue de Bordeaux..... Paule RIVIERE
Schnauzer Nain, Terre-Neuve, Landseer, Terrier Noir Russe, Léonberg, Mâtin Espagnol,
Mâtin des Pyrénées, Dogue de Majorque, Rafeiro de l'Alentejo, Cane Corso..... Salvatore GIANNONE**

3^e groupe

Airedale Terrier, Terrier Brésilien, Bedlington, Border, Glen of Imaal, Irlandais,
Kerry Blue, Lakeland, Manchester, Japonais, Welsh, Tchèque,
Staffordshire Terrier Américain, Bull Terrier Standard et Miniature,
English Toy, Australien à Poil Soyeux,..... Hans VAN DEN BERG (NL)
Jack Russell, Révérend Jack Russell..... Jeannette LARIVE
Staffordshire Bull Terrier..... Jean-Louis ESCOFFIER
Fox Terrier à Poil Lisse et à Poil Dur Soft Coated, Australien, Norfolk, Norwich, S
ealhyam, Terrier de Chasse Allemand, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier,
Scottish Terrier, Skye Terrier, West Highland White Terrier, Yorkshire Terrier..... Boris CHAPIRO

4^e groupe

Spéciale Teckels..... André FERRÉ

8^e groupe

**Spéciale Spaniels (Cocker Spaniel Anglais, Clumber Spaniel, Field Spaniel, Sussex,
English Springer Spaniel, Welsh Springer, Cocker Américain, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje),
Barbet, Chien d'Eau Espagnol, Lagotto Romagnolo, Chien d'Eau Espagnol,
Wetterhoun, Wachtelhund, Cao de Agua, Chien d'Eau Américain..... Zeferino SILVA (Port)
Retriever du Labrador, Golden Retriever, Retriever de la Nouvelle Ecosse,
Retriever à Poil Bouclé, à Poil Plat, de la Baie de Chesapeake..... Bruno FACQ
Races invitées : Irish Water Spaniel, Chien d'Eau Espagnol, Chien d'Eau Américain, Cao de Agua, Barbet, Lagotto**

Races non reconnues par la FCI - passage dimanche

Continental Bulldog, Cao de Gado Transmontano..... Salvatore GIANNONE

Races invitées : engagements gratuits.

JEUNES PRESENTATEURS

Engagements sur place ou lors de l'inscription de votre chien (8 €)
Catégories : de 6 à 10 ans et de 11 à 17 ans.

Feuille d'inscription à télécharger sur www.chiens-du-centre.fr

Engagement internet paiement sécurisé :
www.cedia.fr

Les confirmations de toutes les races seront assurées.

**Certificat de vaccination antirabique obligatoire
pour les chiens de 2^e catégorie ou venant de l'étranger**

Clôture des engagements :

1^{er} clôture (prix réduit) : 23 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi) - 2^e clôture : 4 février 2017 (date de réception)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

L'EXPOSITION SE TIENDRA À BOURGES LES SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 FEVRIER 2017

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h précises.

LOGEMENT - Les chiens pourront être logés dans des cages mises à disposition (en nombre limité).

Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS - Les chiens classés (dans les quatre premiers de chaque race, chaque classe, chaque sexe) ne pourront quitter l'exposition avant 17 h 30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures après versement d'une caution de 10 €. Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement de leur race.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur ; le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

La date prise en compte pour déterminer l'âge est la date du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ - Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES - Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

AUTRES CLASSES

MÉUTES - Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE - Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE - Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement au secrétariat (voir au recto) avant la date de clôture par mandat-lettre, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{re} clôture le 23 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi)
- 2^e clôture le 4 février 2017 (date de réception - avec majoration des tarifs)

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger ayant subi une otcotomie après le 28 août 2008.
 - b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
 - c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officier seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctionis qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée. Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" (cette récompense n'accompagne pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

ATTENTION : Les chiens ayant subi une otcotomie après le 28 août 2008 ne pourront être confirmés.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli. Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :	
1^{er} Groupe :	12 mois
sauf : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
2^e Groupe :	12 mois
sauf : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain et Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafoiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Canes Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois	15 mois
3^e/⁴ Groupe :	12 mois
5^e Groupe :	12 mois
sauf : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland	15 mois
6^e, 7^e, 8^e Groupes :	12 mois
sauf : Rhodesian Ridgeback et Retrievers	15 mois
9^e Groupe :	12 mois
sauf : Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10^e Groupe :	15 mois
sauf : Whippet, Petit Lévrier Italien	12 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 150 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la S.C.C.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Obligations sanitaires (s'appliquent au CACIB et aux nationales d'élevage)

2^e catégorie (Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier) : pour qu'une inscription puisse être validée, fourniture obligatoire par courrier ou par mail de la copie du certificat de vaccination antirabique et la copie du permis de détention à jour de validité. Sinon, après un éventuel rappel, le dossier sera automatiquement refusé. Par ailleurs, l'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races concernées de prendre à la lettre les dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999, notamment la tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages.

Chiens provenant de l'étranger : copie obligatoire, par courrier ou mail, de la vaccination antirabique

Chiens disposant d'un numéro de pedigree étranger et vivant en France : copie de l'inscription par vétérinaire au fichier d'identification (aujourd'hui I-CAD, précédemment SIEV ou SCC) et du certificat de vaccination antirabique.

Oreilles coupées : les chiens ayant subi une otcotomie après le 28 août 2008 sont interdits d'exposition et ne peuvent être confirmés lors de la manifestation.

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU CENTRE

Affiliée à la Société Centrale Canine - Reconnue d'utilité publique

DEMANDE D'ENGAGEMENT



BOURGES CACs-CACIB - 25 et 26 Février 2017

Remplissez soigneusement cette feuille, et envoyez-la immédiatement à :

CEDIA - EXPOSITION DE BOURGES - 31230 COUEILLES AVEC L'ORDRE DE PAIEMENT ET LES DOCUMENTS ÉVENTUELLEMENT NÉCESSAIRES.
PHOTOCOPIES ACCEPTÉES.

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° Livre d'Origines : _____ Cadre réservé à la Société
(puce ou tatouage)

Nom du chien : _____

Race : _____

Variété : _____ Taille : _____ Couleurs : _____ Nature du poil : _____ Poids : _____
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/ Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/ Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais. Chinois, Chiens à peau nue.

Date de naissance : _____ Sexe : _____

Nom du père : _____

Nom de la mère : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe : Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation

ATTESTATION

J'autorise l'Association Canine Territoriale du Centre et la S.C.C., dans le strict cadre associatif et sans but lucratif, à utiliser les photographies prises par ses soins au cours de la manifestation.
Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h 30 si mon chien est classé

Fait à _____ le _____ Signature du propriétaire :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION			
A : première date de clôture des inscriptions, avec tarif réduit : le 23 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi)			
B : seconde date de clôture des inscriptions : à réception le 4 février 2017			
le tarif dégressif s'applique si les chiens appartiennent au même propriétaire	A	B	Sommes adressées
1 ^{er} chien (catalogue compris) (sauf puppy et vétéran)	43 €	49 €	
2 ^e chien/3 ^e chien (sauf puppy et vétéran)	38 €	45 €	
4 ^e ou suivants (sauf puppy, baby et vétéran)	33 €	39 €	
Puppy, Baby, Vétéran	31 €	37 €	
Chiens ne concourant pas : non Exposés, non Confirmés	23 €	27 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	69 €		
Chien supplémentaire dans la meute	23 €	25 €	
Carte accompagnateur*	5 €		
Jeune présentateur	8 €		
Réduction de 10 % aux membres de l'ACTC à jour de leur cotisation de l'année en cours. (n° carte : _____)			
Total des engagements			

*(Une carte d'entrée par propriétaire, une seconde à partir du troisième chien engagé)

Ci-joint règlement des engagements ci dessus désignés par
 Mandat Chèque CCP
Libellé à l'ordre de l'ACTC Val de Loire

des cages non numérotées seront mises à la disposition des concurrents en nombre limité

Paires, couples, Lots de reproducteur, Affixe ; gratuit. inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception. Votre carte d'exposant (ou e-carte pour les engagements internet) vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Confirmations seules le vendredi 24 février : 32 € jusqu'au 23/01, 34 € du 24/01 au 4/02 inscriptions sur www.cedia.fr (vous pouvez télécharger le formulaire, ou remplir la page 4)

Obligations sanitaires (s'appliquent au CACIB et aux nationales d'élevage)
• La loi du 6 janvier 1999 et les textes réglementaires d'application seront intégralement respectés lors de l'exposition de Bourges. Voir détails sur les sites de la SCC et de l'ACTC. Veuillez prendre toutes les dispositions nécessaires touchant les races concernées. Tout dossier incomplet sera refusé !

JOINDRE OBLIGATOIREMENT sous peine de voir votre engagement refusé

- Le règlement de vos engagements
- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique et du permis de détention pour les chiens de 2^e catégorie
- Les photocopies des justificatifs pour l'engagement en classes Champion et Travail

Inscriptions en classe Travail ou Champion

- Pour la classe travail : joindre la photocopie de l'attestation SCC autorisant la classe travail pour votre chien
 - Pour la classe champion : joindre la photocopie du titre de champion autorisant l'inscription dans cette classe.
- Ces titres doivent avoir été obtenus et envoyés avant la date de clôture des engagements

**Clôture des engagements : 1^{re} clôture (prix réduit): 23 janvier 2017 (cachet de la poste faisant foi)
2^e clôture : 4 février 2017 (date de réception)**

Feuille à renvoyer à Cédia - Exposition de Bourges - 31230 COUEILLES

SÉANCE DE CONFIRMATION BOURGES
VENDREDI 24 FEVRIER 2017 de 9h à 16h
(concerne uniquement les chiens non engagés à l'exposition)

PARC DES EXPOSITIONS

RENSEIGNEMENTS : 02.48.66.15.87 ou 02.48.69.48.53, 02.48.64.67.86 et 06.17.57.21.64

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS PAR COURRIER :
23 JANVIER (cachet de la Poste) - 4 FÉVRIER (date de réception - tarifs majorés)

CONFIRMATIONS : votre chien doit être **identifié très lisiblement** et vous devez le présenter avec

- sa **fiche d'identification**
- son **certificat de naissance** de la Société Centrale Canine
- le **certificat de vaccination anti-rabique** pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger
- ainsi que le **formulaire d'examen de confirmation** correctement rempli (téléchargeable sur www.scc.asso.fr - DOCUMENT - FORMULAIRES)

S'inscrire par :

- **Internet www.cedia.fr**

- **courrier : Découpez ce coupon et renvoyez-le à :**
Cédia - Confirmation Bourges - 31230 COUEILLES
accompagné de votre règlement

Demande d'Engagement à la séance de confirmation vendredi 24 février (9h - 16h)
Un chien par feuille, photocopies correctes acceptées.

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____
Puce ou tatouage

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom/Prénom du Propriétaire : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif :

32 € par chien jusqu'au 23 janvier - 34 € du 24 janvier au 4 février
le règlement est à libeller à l'ordre de **ACTC Val de Loire**

EUKANUBA